



Envoi au contrôle de légalité le : 6 décembre 2023

Publication électronique le : 6 décembre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maryse DELASSUS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie RIGAUX.

Absent(s) : M. Bruno COUSEIN.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**INVESTISSEMENT - LA COUPOLE - ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE RÉALITÉ
VIRTUELLE**

(N°2023-510)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4 et L.1431-8 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 06/11/2023 ;

Mesdames Valérie CUVILLIER, Blandine DRAIN, Caroline MATRAT et Sophie WAROT-LEMAIRE ainsi que Messieurs Olivier BARBARIN, Alain MEQUIGNON et Etienne PERIN, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Monsieur Bruno COUSEIN, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention de 300 000 € à l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) La Coupole, afin de financer le projet de réalité virtuelle au titre de l'année 2023, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

| Code Opération | Imputation budgétaire | Libellé Opération | AP € | Dépense € |
|----------------|-----------------------|----------------------|------------|------------|
| C03-314A01 | 20415331/90314 | La Coupole d'Helfaut | 375 000,00 | 300 000,00 |

Dans les conditions de vote ci-dessous :

| |
|---|
| Pour : 36 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 7 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais) |
|---|

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 novembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°51

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

INVESTISSEMENT - LA COUPOLE - ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE RÉALITÉ VIRTUELLE

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accompagne et soutient les structures qui favorisent l'accès de tous les publics à la connaissance et aux projets culturels structurants.

Durant la crise sanitaire qui a touché la France, beaucoup de services et structures culturelles ont dû fermer leurs portes et se mettre en retrait de l'accueil des publics. Cette période a notamment permis à la Coupole d'Helfaut, de mettre en place un plan d'évolution de l'équipement.

Ainsi, dès le mois d'avril 2021, le planétarium de la Coupole s'est équipé d'un système de projection qualifié comme étant le plus moderne du monde répondant à une

technologie 10K en 3D.

Au-delà de cet investissement significatif, le Conseil d'administration a donné son aval, lors de la séance du 10 décembre 2020, à la modernisation des parcours de visite par l'insertion d'une technologie de réalité virtuelle.

Le projet :

Le système de réalité virtuelle doit permettre de mettre à disposition des visiteurs des tablettes informatiques qui permettent de se projeter dans le temps et d'imaginer le site historique sous un autre aspect.

Cette solution doit prendre en charge:

- la création des contenus numériques avec la validation d'un comité scientifique désigné par La Coupole ;
- le développement logiciel ;
- l'équipement hardware par la fourniture des tablettes ;
- la maintenance de la solution logicielle ;
- les mises à jour régulières (au moins une par an) ;
- la collecte des données des visiteurs en respect de la RGPD ;
- l'expérience utilisateur et le degré de satisfaction des visiteurs.

Le financement :

Le coût, uniquement sur l'investissement, est estimé à 600 000 € sur le marché de consultation.

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer a déjà délibéré à hauteur de 200 000 €.

L'EPCC, la Coupole, financera à hauteur de 100 000 €.

Le Conseil départemental est sollicité à hauteur de 300 000 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer une subvention de 300 000 € à l'EPCC, La Coupole, afin de financer le projet de réalité virtuelle au titre de l'année 2023, selon les modalités reprises au présent rapport .

| Code Opération | Imputation budgétaire | Libellé Opération | AP € | Disponible € | Proposition € | Solde € |
|----------------|-----------------------|----------------------|------------|--------------|---------------|-----------|
| C03-314A01 | 20415331/90314 | La Coupole d'Helfaut | 375 000,00 | 375 000,00 | 300 000,00 | 75 000,00 |

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY